

Il faut que cesse l'impunité

*Plus de 1300 personnes tuées dont plus de 400 enfants
5400 blessés dont plusieurs centaines dans un état grave
Des hôpitaux, des écoles, des bâtiments de l'ONU bombardés
Des infrastructures essentielles pour l'eau, l'électricité ... détruites
Des milliers de sans abris
Une situation humanitaire des plus graves aux dires mêmes de la Croix Rouge
Internationale.*

Tel est le terrible bilan, à ce jour provisoire, de l'intervention militaire israélienne dans la Bande de Gaza !

Comment peut-il en être autrement après trois semaines de bombardements intenses sur l'une des zones les plus peuplées de la planète, 3800 habitants au km² !

Non, il ne s'agit pas d'une guerre mais d'une punition collective infligée à une population civile:

- qui, conséquence d'un blocus, n'a pas eu la possibilité de fuir !
- et qui s'est vue sur place privée d'un accès au secours !

Parce qu'elle est une négation du droit humanitaire international qui interdit les attaques délibérées contre des populations civiles, l'intervention militaire israélienne contre la population de Gaza est une régression pour toute l'humanité

Parce que cette intervention s'inscrit dans une politique de mépris pour la communauté internationale dont les résolutions restent lettres mortes.

Nous demandons :

- une commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'Homme et l'ensemble des crimes de guerre
- l'arrêt définitif des violences militaires israéliennes, la levée immédiate et totale du blocus imposée à la population de Gaza et une protection par la communauté internationale de la population de Gaza et de tout le peuple Palestinien.
- La suspension de tout accord d'association entre l'Europe et Israël
- l'application des résolutions de l'ONU qui sont la base d'un règlement du conflit, notamment par la création d'un Etat Palestinien incluant Gaza et l'ensemble des territoires occupés par Israël

Il faut faire respecter le droit international, ce qui est la condition pour une paix juste et durable au Proche Orient.

Le collectif de soutien aux droits du peuple palestinien s'adressera aux élus – conseils municipaux et généraux, Assemblées de Corse et parlementaires – afin que ceux-ci soutiennent la solution d'une paix juste et durable par le biais de motions adressées au gouvernement français, au Parlement européen et à l'ONU.

<p>Le collectif de soutien aux droits du peuple palestinien : ACST, A Filetta, ASCM, AMAPOLA, Assoc. des étudiants étrangers de l'Université de Corse, Assoc. des Marocains 2A et 2B, Ava Basta, Canta u populu corsu, CFDT Corsica, CGT 2A, Cinq So, Droits Paisanu, Federazione di l'elettu, FSU 2A et 2B, Insemu per Aiacciu, I Verdi corsi, Ligue des Droits de l'Homme, Manca Naziunale, PCF 2A, SGEN CFDT 2A et 2B, STC, UNSA Corse, U Taravu</p>
--